



Commission de contrôle de l'énergie atomique



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/17-1997

ISBN 0-660-60303-9



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée "Repenser le rôle de l'État".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Commission de contrôle de l'énergie atomique

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997**

Ralph Goodale
Ministre des Ressources naturelles

Table des matières

Partie I : Message de la Présidente	1
Partie II : Aperçu de la CCEA	
A. Mission	2
B. Objectifs	2
C. Priorités stratégiques et initiatives	3
D. Organisation par secteur d'activité et de service	3
E. Rôles et responsabilités.	4
- Organigramme - Tableau 1	4
Partie III : Rendement de la CCEA	
A. Attentes en matière de rendement	
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	
Comparaison des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles pour	
1996-1997 par secteur d'activité - Tableau 2	7
Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité -	
Tableau 3	8
B. Attentes en matière de rendement - Tableau 4	9
C. Réalisations en matière de rendement - Tableau 4	9
D. Principaux examens	15
Partie IV : Renseignements supplémentaires	
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels	16
B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	16
C. Tableaux financiers récapitulatifs	
Budget principal 1996-1997 - Partie II Budget des dépenses - Tableau 5 ...	17
Recettes à porter au crédit du Trésor - Tableau 6	18
Paiements de transferts par secteur d'activité- Tableau 7	19
Passif éventuel - Tableau 8	20
D. Autres renseignements - Tableaux 9 à 18	21
Lois appliquées par la CCEA	27
Références	28

Partie 1 : Message de la Présidente

La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) a l'honneur de présenter son premier rapport de rendement au Parlement et aux Canadiens pour la période se terminant le 31 mars 1997. La CCEA voit ce rapport comme une opportunité de communiquer au Parlement de l'information succincte à propos des services que reçoivent les contribuables Canadiens pour l'argent qui est dépensé par la CCEA.

L'année 1996 a marqué le 50^e anniversaire de la création de la CCEA, un jalon fort important pour le plus vieil organisme indépendant de réglementation nucléaire au monde. La CCEA entreprend maintenant une année de grands changements.

La nouvelle *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* a reçu la sanction royale le 20 mars 1997 et devrait être proclamée vers la fin de 1998. La nouvelle loi corrigera les lacunes manifestes de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* actuelle et donnera à la nouvelle Commission canadienne de sûreté nucléaire des pouvoirs adaptés à ses responsabilités, aux plans national comme international.

La nouvelle loi établit aussi un fondement juridique solide qui permettra à la CCEA de poursuivre la mise en oeuvre de la politique canadienne et de s'acquitter des obligations du Canada en ce qui a trait à la non-prolifération des armes nucléaires.

En outre, la CCEA est en train d'adopter une démarche plus stratégique en matière de leadership et de gestion. La CCEA pourra ainsi mieux réglementer la capacité des titulaires de permis de gérer leur rendement en matière de sûreté et de continuer à exercer pour le Canada un contrôle centralisé rigoureux sur la technologie nucléaire.

Agnes J. Bishop, M.D.

Partie II : Aperçu de la CCEA

A. Mission

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a été créée en 1946 conformément à la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*; elle constitue un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et relève du Parlement par l'entremise d'un ministre désigné, actuellement le ministre de Ressources naturelles Canada.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a pour mission d'assurer que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne pose aucun risque excessif pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement. La CCEA exécute sa mission au moyen d'un régime complet de délivrance de permis qui touche tous les aspects des installations nucléaires, des substances et de l'équipement réglementés, y compris la délivrance des certificats des colis de transport qui sont fabriqués au pays ou à l'étranger. Elle administre son régime de délivrance de permis en tenant compte des préoccupations et des responsabilités des ministères provinciaux et fédéraux dans les domaines de la santé, de l'environnement, des transports et du travail.

La mission de la CCEA s'étend au contrôle de l'importation et de l'exportation de substances, d'équipement et de technologie réglementés. Elle suppose aussi la participation du Canada aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le respect des dispositions du *Traité de non-prolifération des armes nucléaires* concernant la mise en oeuvre des garanties nucléaires au Canada. Cette participation porte à la fois sur les exigences nationales et internationales de sécurité matérielle qui touchent les techniques et les matières nucléaires.

La CCEA contribue aussi aux efforts d'organismes internationaux et elle vient en aide à certains pays en développement et nations émergentes afin d'améliorer leur contrôle réglementaire des matières et des installations nucléaires.

B. Objectifs

Les objectifs du Programme sont :

- d'assurer que l'énergie nucléaire au Canada ne pose aucun risque excessif pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement;
- d'assurer que les matières, l'équipement et la technologie nucléaires du Canada ne contribuent pas à la prolifération des armes nucléaires.

C. Priorités stratégiques et initiatives

Les principales initiatives et priorités stratégiques de la CCEA pour la période se terminant le 31 mars 1997 ont été les suivantes :

Efficienc e et efficacité :

- assurance que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne pose aucun risque excessif pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement;
- amélioration du processus réglementaire visant à assurer le fonctionnement sécuritaire de toutes les facettes de l'industrie nucléaire; et fournir un soutien dans le cadre de l'évaluation de la sûreté relativement à la possibilité de l'exportation éventuelle de la technologie nucléaire Canadienne;
- établissement d'un solide fondement législatif pour la réglementation de l'énergie nucléaire au Canada;
- maintien de l'appui à la politique canadienne de non-prolifération des armes nucléaires et mise en place des obligations prises par le Canada dans son entente avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties au Canada;
- mise en oeuvre des recommandations approuvées dans le cadre du « Projet 96 et perspectives d'avenir » afin d'améliorer les pratiques de gestion et de réglementation de la CCEA;
- réduction du chevauchement et de la duplication avec les autres organismes et ministères provinciaux et fédéraux.

Imputabilité et ouverture :

- poursuite des démarches afin d'améliorer la pratique de la CCEA d'offrir un processus réglementaire ouvert, facilement accessible à toute personne au Canada;
- explications complètes sur le rôle, les activités réglementaires et le rendement de la CCEA;
- réduction des frais pour le Trésor fédéral.

D. Organisation par secteur d'activité et de service

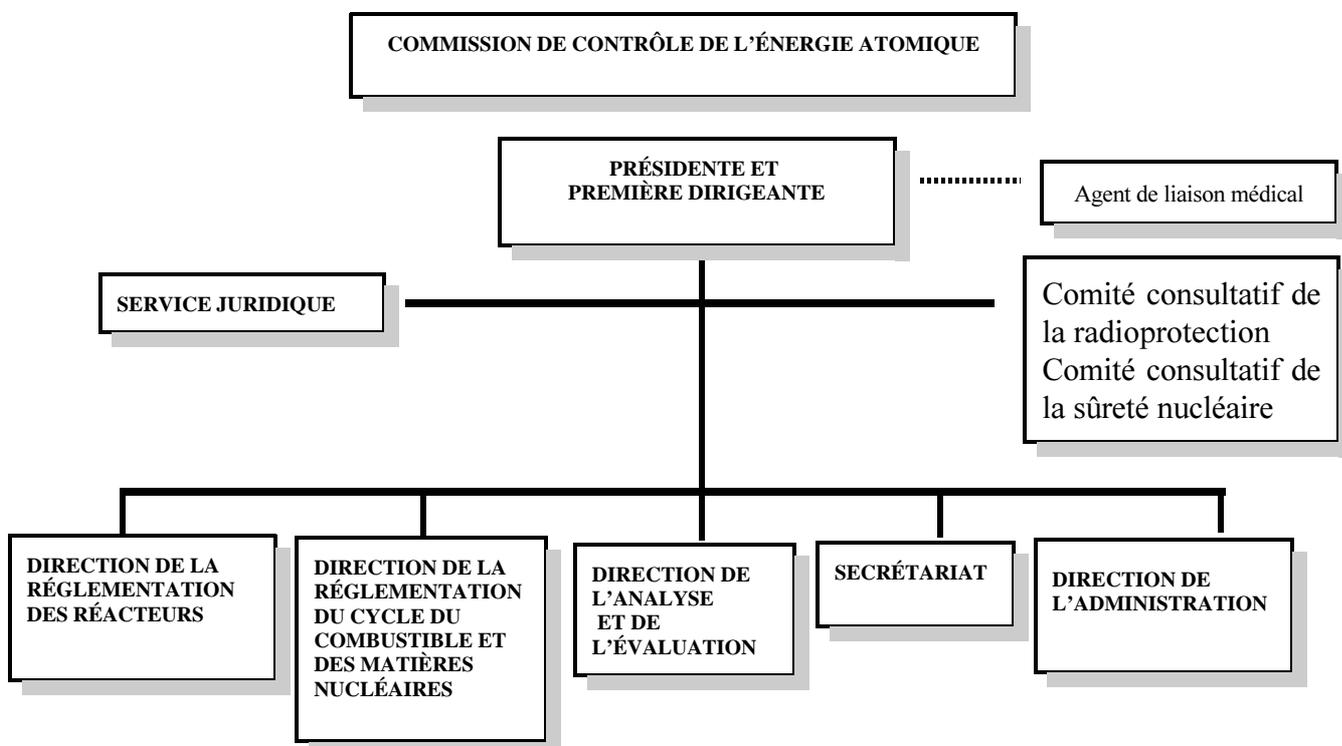
Le Programme de la CCEA comprend un secteur d'activité et de service, à savoir l'administration du *Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique* en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et la participation aux mesures internationales de contrôle de l'énergie atomique.

E. Rôles et responsabilités

Structure organisationnelle de la CCEA : La Commission de contrôle de l'énergie atomique se compose de cinq commissaires, parmi lesquels la présidente est la seule à temps plein. La présidente est aussi la première dirigeante de la CCEA; à ce titre, elle supervise et dirige les travaux de l'organisme. Par l'intermédiaire de la présidente, la Commission reçoit des avis de deux comités indépendants, à savoir le Comité consultatif de la radioprotection et le Comité consultatif de la sûreté nucléaire, qui sont formés d'experts techniques de l'extérieur de la CCEA; il y a aussi un Service juridique, composé d'avocats mis à notre disposition par le ministère de la Justice, ainsi qu'un agent de liaison médical, représentant les experts en médecine que nomment les provinces et les autres ministères et organismes fédéraux.

Le personnel de la CCEA applique les politiques de la Commission et formule à l'intention de celle-ci des recommandations sur la délivrance des permis et sur d'autres questions touchant la réglementation. Le personnel se divise en cinq directions générales. Le tableau 1 ci-dessous présente l'organigramme de la CCEA. En 1996-1997, un total de 395 équivalents temps plein (ETP) ont été affectés à l'exécution des fonctions du Programme de la CCEA.

Tableau 1. Organigramme



La Direction de la réglementation des réacteurs est chargée de tous les aspects de la réglementation nécessaires à la protection des travailleurs, du public et de l'environnement contre les risques liés aux réacteurs nucléaires, aux usines d'eau lourde et aux établissements de recherche. La réglementation comprend l'évaluation des demandes de permis par rapport aux normes et aux exigences de sûreté établies par la CCEA, la délivrance des permis, les inspections pour vérifier que les détenteurs de permis se conforment aux règlements, l'examen de la formation et l'accréditation des opérateurs de réacteurs.

La Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires est chargée de tous les aspects réglementaires de la protection des travailleurs et du public contre les risques liés à l'extraction minière, à la concentration et au raffinage de l'uranium, à la fabrication du combustible, aux accélérateurs de particules, à la gestion des déchets radioactifs, ainsi qu'aux installations nucléaires en voie de déclassement. Cette direction est aussi chargée de tous les aspects réglementaires liés à la possession, à l'utilisation, à la vente et à l'emballage des matières nucléaires destinées au transport, c'est-à-dire de l'uranium, du thorium, de l'eau lourde et des radio-isotopes. La quantité de ressources requises au sein de cette unité fonctionnelle dépend étroitement du niveau d'activité de l'industrie nucléaire au Canada, y compris toutes les utilisations de radio-isotopes; un autre facteur déterminant est l'importance des activités d'extraction et de traitement de l'uranium.

La Direction de l'analyse et de l'évaluation effectue l'examen et l'évaluation détaillés des documents que présentent les titulaires, à l'appui de leur demande de permis, pour démontrer la sûreté de leurs modèles, la pertinence de leur programme d'assurance de la qualité et leurs mesures de protection contre les dangers des rayonnements. La direction est aussi chargée de l'établissement de normes et de lignes directrices sur l'analyse de sûreté, sur la radioprotection, sur la sûreté des composants sous pression et sur l'assurance de la qualité.

Le Secrétariat¹ a la responsabilité globale de la planification et des services de la CCEA dont les mesures d'urgence, la vérification et l'évaluation et les liaisons internationales; du fonctionnement de la Commission de cinq membres; de la liaison avec le Parlement et le Cabinet du ministre désigné de la CCEA; des rapports avec l'avocat en détachement du ministère de la Justice; de l'application de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de la *Loi sur l'accès à l'information*, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; des communications avec le public, les médias et les groupes d'intérêt spécial; du processus de consultation pour les propositions de règlements et les décisions relatives à la délivrance de permis; ainsi que du soutien administratif et scientifique aux deux comités consultatifs indépendants de la radioprotection et de la sûreté nucléaire.

Le Secrétariat est aussi responsable de la Division de la recherche et des garanties. Cette division appuie les activités en vérifiant si les installations nucléaires canadiennes se conforment aux exigences internationales sur le plan des garanties et de la sûreté matérielle. De plus, la division

délivre des permis d'importation et d'exportation en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et entreprend de nombreuses activités liées à la mise en oeuvre des politiques canadiennes en matière de non-prolifération et de contrôle des exportations. C'est par l'entremise de cette division que la CCEA participe et contribue aux efforts internationaux visant à restreindre la prolifération des armes nucléaires. Le Programme canadien à l'appui des garanties apporte son soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en lui fournissant une aide technique et d'autres ressources, et en mettant au point du matériel susceptible d'améliorer l'efficacité des garanties de l'AIEA.

Enfin, le Secrétariat englobe aussi le Centre de formation qui s'occupe de la formation du personnel de la CCEA et de celle d'agents de réglementation de l'étranger.

La Direction de l'administration¹ gère les ressources humaines de la CCEA, ainsi que les fonctions des finances, de la gestion du matériel, du recouvrement des coûts ainsi que de la gestion de l'information. La direction administre en outre le programme de recherche de la CCEA qui attribue des contrats de recherche visant à obtenir des renseignements nécessaires pour les activités de réglementation. De concert avec les divisions clientes qui ont besoin des renseignements, les spécialistes de la direction choisissent les entrepreneurs, assurent le suivi des travaux et veillent de façon générale à ce que les contrats soient administrés conformément aux exigences du gouvernement.

¹ Il y a eu une réorganisation le 25 avril 1996. Les activités qui étaient jusqu'alors effectuées par la Direction de la Recherche et des garanties ont été réparties entre le Secrétariat et la Direction de l'administration.

Partie III : Rendement de la CCEA

A. Attentes en matière de rendement

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles pour 1996-1997 par secteur d'activité (en millions de \$)

Secteur d'activité	Dépenses de fonctionnement ¹	ETP	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins: Recettes portées au crédit du Trésor	Plus: Coûts des services offerts par d'autres ministères	Dépenses nettes totales
CCEA							
Dépenses totales prévues	43,3		0,6	43,9	30,8	5,2	18,3
Dépenses réelles	43,9		0,6	44,5	38,7	5,1	10,9
Utilisation prévue des ETP		397 ETP					
Utilisation totale des ETP		395 ETP					

¹ Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

**Tableau 3. Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité
(en millions de \$)**

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996	Total des dépenses prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997
Commission de contrôle de l'énergie atomique	42,3	42,0	42,5	43,9	44,5 ¹
Total	42,3	42,0	42,5	43,9	44,5¹

(1) Inclut le report de fonds au montant de 1,9 million de dollars.

Le tableau 4 - Rapport en matière de rendement fournit de plus amples informations sur les priorités stratégiques et les initiatives de la CCEA, présentées de façon sommaire dans la Partie II, à la page 3 de ce rapport.

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE ¹	
B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
Assurance que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne pose aucun risque excessif pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement.	<p>Aucun des quelque 10 000 travailleurs dans les installations nucléaires n'a été exposé à la dose maximale permise.</p> <p>La dose moyenne qu'ont reçue ces travailleurs était de moins de 10 p. 100 de la dose maximale permise.</p> <p>La dose moyenne à laquelle le public a été exposé en raison des installations nucléaires était de moins de 5 p. 100 de la dose maximale permise pour le public.</p>
Amélioration du processus réglementaire visant à assurer le fonctionnement sécuritaire de toutes les facettes de l'industrie nucléaire.	<p>En 1995-1996, la CCEA a commencé la mise en oeuvre des recommandations d'études récentes visant à continuer d'améliorer l'efficacité des activités de délivrance de permis, de même que les procédures d'inspection et d'application de la réglementation dans les centrales nucléaires. Cette mise en oeuvre progressive s'est poursuivie en 1996-1997. Voici des exemples d'améliorations apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre d'un nouveau programme afin que les installations nucléaires se conforment aux exigences du plan d'action en cas d'urgence; - rédaction d'un guide afin d'accroître l'efficacité et la cohérence du travail des inspecteurs; - examen minutieux des questions de sûreté plus générales et particulièrement de celles qui se rapportent au vieillissement des installations nucléaires; - mise sur pied d'un programme de formation complet pour les agents de projet dans les installations nucléaires; - examens plus approfondis relativement aux analyses de sûreté dans le cadre d'une demande de permis d'exploitation demandé par les titulaires de permis de centrale nucléaire (évaluation d'accidents hypothétiques); - vérifications plus minutieuses des programmes de radioprotection et d'assurance de la qualité dans les mines et les usines de concentration d'uranium.

¹ Les statistiques sur le système régime complet de délivrance de permis de la CCEA se trouvent dans la Partie IV - Renseignements supplémentaires (tableaux 9 à 18).

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
Fournir un soutien dans le cadre de l'évaluation de la sûreté pour l'exportation potentielle Canadienne.	En 1996-1997, achèvement de l'examen du design du réacteur CANDU 9. Le personnel de la CCEA a conclu qu'il n'existe pas d'obstacle fondamental empêchant l'obtention d'un permis pour ce réacteur au Canada.
Établissement d'un solide fondement législatif pour la réglementation de l'énergie nucléaire au Canada.	<p>Il existe un consensus quant aux graves lacunes de l'actuelle <i>Loi sur le contrôle de l'énergie atomique</i>, adoptée il y a 50 ans. La CCEA a mené une vaste consultation interministérielle et fédérale-provinciale pour préparer l'élaboration d'une nouvelle loi. Cette nouvelle loi (<i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>) était prête pour examen au début de 1996. Le 20 mars 1997, la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> a reçu la sanction royale, et elle pourrait entrer en vigueur vers la fin de 1998.</p> <p>Parallèlement au processus législatif, ont a préparé un ensemble complet de règlements qui devraient être publiés pour commentaires.</p>

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
<p>Maintien de l'appui à la politique canadienne de non-prolifération des armes nucléaires et mise en place des obligations prises par le Canada dans son entente avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'application des garanties au Canada.</p>	<p>En plus de poursuivre l'application des garanties traditionnelles au Canada, la CCEA a mis en oeuvre des mesures plus rigoureuses prévues dans les ententes de garanties existantes et elle a fourni à l'AIEA de l'aide technique et a mis au point du matériel pour améliorer l'efficacité des garanties grâce au Programme canadien à l'appui des garanties. La CCEA a participé activement aux travaux du Comité de l'AIEA chargé de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficience du régime de garanties. Ce comité a réussi à formuler un protocole accepté à l'échelle internationale pour mettre en oeuvre des mesures plus rigoureuses que celles prévues dans les ententes de garanties actuelles.</p> <p>La CCEA a élaboré et mis en oeuvre des mesures de protection matérielle pour les installations nucléaires canadiennes et a participé au service consultatif international de protection matérielle de l'AIEA pour mettre un frein au commerce illégal de matières nucléaires.</p> <p>La CCEA a administré la mise en oeuvre des accords de coopération nucléaire du Canada et a continué de participer aux forums multilatéraux sur la non-prolifération nucléaire du comité Zangger et du groupe des exportateurs nucléaires afin d'appuyer la mise en place du commerce et de la coopération nucléaires à des fins pacifiques.</p>

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
<p>Mise en oeuvre des recommandations approuvées dans le cadre du « Projet 96 et perspectives d'avenir » afin d'améliorer les pratiques de gestion et de réglementation de la CCEA.</p>	<p>En août 1995, la CCEA a entrepris un projet important qui avait pour but de formuler des recommandations précises sur la façon d'améliorer ses pratiques de réglementation et de gestion.</p> <p>Elle a réalisé la phase de diagnostic durant 1996-1997, et plusieurs recommandations ont été soumises au Comité de direction, qui les a approuvées. La mise en oeuvre est amorcée et devrait se poursuivre pendant de nombreuses années.</p> <p>On s'attend à une importante amélioration des processus de gestion de la CCEA.</p> <p>On évaluera périodiquement les programmes qui seront créés ou remaniés à la suite de ce projet afin de déterminer dans quelle mesure de l'efficacité réglementaire de la CCEA s'en trouve améliorée.</p> <p>En 1996-1997, deux domaines ont fait l'objet d'une attention particulière, soit la planification et le contrôle financiers, par la mise sur pied d'un système de planification et de budgétisation par activité, et la gestion des ressources humaines.</p>
<p>Réduction du chevauchement et de la duplication avec les autres organismes et ministères provinciaux et fédéraux.</p>	<p>La CCEA et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) ont entrepris des pourparlers avec la Saskatchewan afin de s'entendre sur des mécanismes permettant à la Saskatchewan de devenir plus active dans le programme réglementaire fédéral afin de réduire le chevauchement et le dédoublement dans la réglementation de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans les mines d'uranium de la Saskatchewan.</p> <p>On a conclu une entente en ce qui concerne l'établissement d'une norme fédérale-provinciale pour l'approbation des services de dosimétrie au Canada qui permettra à la CCEA d'approuver pour les agences provinciales les services de dosimétrie.</p>

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

IMPUTABILITÉ ET OUVERTURE	
B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
<p>Poursuite des démarches afin d'améliorer la pratique de la CCEA d'offrir un processus réglementaire ouvert, facilement accessible à toute personne au Canada.</p>	<p>La CCEA a poursuivi une distribution plus élargie des documents de décisions et de l'information venant du Conseil d'administration aux officiels locaux dans les installations nucléaires et à la communauté hôte.</p> <p>La CCEA a poursuivi le développement de son site Web, comme source d'information et outil de consultation.</p> <p>La CCEA a fait connaître toutes ses décisions importantes en matière de délivrance de permis en faisant paraître des annonces dans les journaux de la région où ces décisions auront sans doute le plus d'effets.</p> <p>La CCEA a continué la publication de <i>Radiation Monitor</i> sur les doses de radiation qu'ont reçues les personnes vivant à proximité des centrales Darlington et Pickering.</p> <p>La CCEA a tenu des réunions publiques à proximité des principales installations nucléaires.</p> <p>La CCEA a produit des rapports de rendement des installations nucléaires pour ce qui est de la protection de la santé, de la sécurité, de la sécurité matérielle et de l'environnement.</p>
<p>Explications complètes sur le rôle, les activités réglementaires et le rendement de la CCEA.</p>	<p>Conformément à la <i>Loi sur le contrôle de l'énergie nucléaire</i>, la CCEA a produit, à l'intention des organismes centraux, une série de rapports externes de rendement. Des renseignements complets figurent dans le rapport annuel de la CCEA, son rapport de rendement de l'automne, les Comptes publics du Canada, et la Partie III du Budget des dépenses, etc.</p> <p>Elle a participé aux commissions d'évaluation environnementale.</p>

Tableau 4. Rapport en matière de rendement

B. Attentes en matière de rendement	C. Réalisations en matière de rendement
Réduction des frais pour le Trésor fédéral.	Le programme de recouvrement de coûts a été mis en place afin de s'assurer que la CCEA recouvre cent pour cent (100 p. 100) de tous ses coûts recouvrables. Pour la période faisant l'objet du présent rapport, la CCEA a recouvré 80 p. 100 des coûts recouvrables, grâce à la perception de droits de permis et de licences.

D. Principaux examens

Résultats des études d'évaluation de programme
Résultats des vérifications internes
Contrat, Déplacement et temps supplémentaires : La Direction de la vérification et de l'évaluation a effectué comme prévu des examens de la passation des marchés, des déplacements, des heures supplémentaires et de la qualité des services de traduction. Cet examen ressemblait à celui sur l'efficacité organisationnelle mentionné plus bas, en ce sens qu'il a conclu qu'il faut accorder plus d'importance au travail d'équipe et à la collaboration entre les divisions et les directions (plutôt que d'insister sur des responsabilités particulières et des protocoles) afin d'obtenir des résultats positifs et d'entretenir de bonnes relations avec les titulaires de permis. En outre, cette direction a complété l'examen des procédures d'inspection des centrales nucléaires et d'application de la réglementation et du suivi, examen auquel elle procède actuellement.
Autres examens importants
Projet 96 et perspectives d'avenir : Au cours de l'exercice qui vient de s'achever, le Comité de direction de la CCEA a entrepris de mettre en oeuvre les recommandations pour résoudre les principaux problèmes que les gestionnaires et le personnel avaient soulevés un an plus tôt. Ces travaux se poursuivront en 1997-1998. Cet ambitieux programme de changement culturel vise à permettre à la CCEA de réaliser ses activités avec toute l'efficacité et l'efficacite de l'entreprise privée.
Efficacité organisationnelle : La direction de la vérification et de l'évaluation a piloté un important examen, sous les auspices de la haute direction, pour donner à la Direction de l'analyse et de l'évaluation les outils qui lui permettront de s'auto-analyser et d'améliorer ses compétences en gestion. Un exercice visant à déterminer les pratiques de travail à améliorer a donné lieu à une méthode de gestion des projets multidisciplinaires, qui n'existait pas auparavant, ce qui rend le service plus efficace et augmente le potentiel de satisfaction des clients. Les travaux se poursuivent en collaboration avec les gestionnaires.
Rapport du vérificateur général : La CCEA a fait l'objet d'une vérification en 1994, puis d'un suivi en 1996. La nouvelle Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires permettra à la CCEA de résoudre bon nombre des problèmes dont faisait état le rapport du VG de 1994 et qui nuisaient au bon fonctionnement de la CCEA. La direction de la CCEA aura pour principales priorités au cours de la prochaine année de mettre en oeuvre la nouvelle loi et de se préparer à la création de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Partie IV: Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

RAPPORT ANNUEL de la Commission de contrôle de l'énergie atomique
BUDGET DES DÉPENSES de la Commission de contrôle de l'énergie atomique
DOCUMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/Rapport par le personnel sur la performance des installations nucléaires, INFO-0661, INFO-0642, INFO-0641, INFO-0671.

B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Pour obtenir sans frais de plus amples renseignements sur la CCEA et sur son programme, veuillez vous adresser au :

Bureau d'information publique
Commission de contrôle de l'énergie atomique
280, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : (613) 995-5894 ou
1-800-668-5284

Télécopieur : (613) 992-2915

Courrier électronique :
info@atomcom.gc.ca

Website: <http://www.gc.ca/aecb>

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 5. Budget principal 1996-97 - Partie II du budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de \$)

Crédit (en millions de \$)	Budget principal 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997
Programme		
Crédit		
25 - Dépenses du programme	40,2	40,7
Législatif :		
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,7	3,8
(L) Dépense des recettes provenant de l'aliénation des biens de la Couronne		,01
Total de la CCEA	43,9	44,5

Tableau 6. Recettes portées au crédit du Trésor par secteur d'activité
(en millions de \$)

Secteur d'activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total Prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
Commission de contrôle de l'énergie atomique	26,8	30,4	26,2	30,8	38,7
Recettes portées au crédit du Trésor	26,8	30,4	26,2	30,8	38,7

Tableau 7. Paiements de transferts par secteur d'activité (en millions de \$)¹

CCEA	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
SUBVENTIONS					
CONTRIBUTIONS					
Contributions au Programme d'aide en main-d'oeuvre à titre gracieux et pour obtenir les biens et services nécessaires à l'exécution du Programme d'appui canadien à l'Agence internationale de l'énergie atomique	,5	,5	,5	,6	,5
Autres (Note 1)	,3	,1	,3	-	,2
Total des paiements de transfert	,8	,6	,6	,6	,7

Note 1: Paiements de transfert (Tous les montants sont inférieurs à 100 000 \$ pour toutes les années financières)

Liste des subventions

- subventions à l'appui d'organismes sans but lucratif qui perfectionnent les normes de sûreté nucléaire.
- subventions à des étudiants inscrits dans une université canadienne en sciences ou en ingénierie dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Liste des contributions

- contribution pour la participation dans la seconde recherche pour le groupe sur l'intégrité internationale de la pipeline (IPIRG-2)
- contribution pour l'étude internationale de validation des modèles de biosphère (*BIOMOVS*)
- contribution destinée à l'institut de radioprotection de Suède afin d'appuyer le symposium international sur le rayonnement ionisant: protection de l'environnement naturel
- contribution au Centre international pour la recherche sur le cancer, à l'appui de l'Étude internationale concertée sur le risque de cancer chez les travailleurs de l'industrie nucléaire
- contribution à l'Institut nucléaire de Suède, à l'appui du projet *DECOVALEX II*
- contribution à l'Institut de radioprotection de la Suède (*SSI*)
- contribution à l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, à l'appui du système d'information sur l'exposition professionnelle (*ISOE*)

Tableau 8. Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de \$)	
Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant
Revendications et causes en instance ou imminentes	
Litiges	,3

D. Autres renseignements

Réglementation des réacteurs et des usines d'eau lourde : Le tableau 9 indique la répartition des réacteurs et des réacteurs de recherche en exploitation. Présentement, on ne prévoit la construction d'aucun nouveau réacteur. Toutefois, on s'attend d'accorder en 1997-1998 un permis de construction pour le projet de radio-isotopes à des fins médicales (deux réacteurs MAPLE et une installation de traitement) aux Laboratoires Chalk River. Une série d'événements à la centrale Pickering et ayant une incidence pour la sûreté sont survenus au début de 1995. De plus, les agents de la CCEA ont constaté que la direction de la centrale ne manifestait pas un intérêt suffisant pour la sûreté. Par conséquent, la CCEA a envoyé une lettre à Ontario Hydro, à l'automne de 1995, exigeant que la direction améliore rapidement la situation concernant la sûreté opérationnelle. Les agents de la CCEA font des inspections et des évaluations régulières de programmes et d'activités particulières pour suivre les progrès des programmes prévus et mis en œuvre par Ontario Hydro afin de renverser les tendances négatives et de maintenir le rendement.

Tableau 9 : Réacteurs et usines d'eau lourde

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Installation	Nombre de tranches	Nombre de tranches	Nombre de tranches	Nombre de tranches
Réacteurs nucléaires	21	22	22	22
Réacteurs de recherche	10	11	13	13
Usines d'eau lourde	1	1	1	1

Quelque 81 employés de la Direction de la réglementation des réacteurs ainsi que 75 employées de la Direction de l'analyse et de l'évaluation ont été affectés au maintien du contrôle réglementaire des réacteurs et des usines d'eau lourde. Vingt-sept de ces employés sont chargés de projet travaillant sur place, dans les centrales nucléaires et les usines d'eau lourde, pour surveiller le fonctionnement des installations sur une base quotidienne. Des agents travaillant à l'administration centrale de la CCEA, à Ottawa, font des analyses de qualité, inspections, examens d'analyse de sûreté, fiabilité de système, des vérifications et des évaluations. Le tableau 10 indique le nombre d'activités prévues.

Tableau 10: Évaluations et vérifications

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Réacteurs nucléaires	95	98	95	77
Réacteurs de recherche	32	36	21	22
Usines d'eau lourde	1	4	1	1

Réglementation des installations de combustibles et des matières nucléaires : Les tableaux 11, 12 et 13 indiquent le nombre de permis pour l'exploitation d'installations nucléaires, ainsi que le nombre de permis de matières nucléaires et de certificats de modèles de colis de transport.

Tableau 11: Permis pour l'exploitation d'installations nucléaires

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Mines et usines de concentration d'uranium				
En exploitation	5	5	5	4
En préparation	4	5	4	4
Déclassement	6	6	6	6
Installations de gestion des déchets				
En exploitation	22	23	18	18
En construction	0	0	1	0
Raffineries				
En exploitation	3	3	3	3
Usines de fabrication de combustibles				
En exploitation	3	3	3	3

Tableau 12 : Permis de matières nucléaires

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Substances réglementées	26	30	26	35
Radio-isotopes	3 761	3 673	3 718	3 743
Accélérateurs de particules*	62	60	59	58

* Certains permis visent plus d'un accélérateur.

Tableau 13 : Certificats de modèles de colis destinés au transport

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Certificats canadiens				
Nouveaux et modifiés	7	7	3	12
Renouvellements	18	15	18	12
Arrangements spéciaux	15	11	7	5
	40	33	28	29
Certificats étrangers				
Nouveaux et modifiés	5	3	8	8
Renouvellements	18	18	20	11
	23	21	28	19
Total	63	54	56	48

Les tableaux 14, 15 et 16 indiquent le nombre de permis délivrés et d'inspections de conformité effectuées.

Tableau 14 : Actions relatives aux permis de substances réglementées et de radio-isotopes

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Permis de substances réglementées				
Nouveaux permis	0	2	3	3
Renouvellements de permis	8	16	9	9
Permis de radio-isotopes				
Nouveaux permis	432	244	220	193
Renouvellements de permis	1 764	1 636	1 900	1 872

Tableau 15 : Inspections de conformité

	Réal			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Mines et usines de concentration d'uranium*	161	128	130	104
Installations de gestion de déchets	48	44	45	52
Raffineries et usines de fabrication de combustibles	26	23	26	32
Substances réglementées	11	6	21	14
Radio-isotopes	2 954	3 079	3 624	3 227
Accélérateurs de particules	17	45	34	40
Total	3 217	3 325	3 880	3 469

* Comprend le déclassement de mines et de résidus d'uranium.

Tableau 16 : Délivrance de permis

	Réel			
	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Mines et usines de concentration d'uranium				
Renouvellement de permis				
d'extraction de minerai	0	0	1	1
Renouvellement de permis d'excavation	2	0	0	0
Permis de construction	0	1	0	0
Permis d'exploitation	1	1	0	0
Renouvellement de permis d'exploitation	1	3	2	2
Permis de déclassement	0	0	0	0
Installations de gestion des déchets				
Permis de construction	0	0	0	1
Permis d'exploitation	0	1	0	0
Renouvellement de permis d'exploitation	5	5	5	9
Raffineries et usines de fabrication de combustibles				
Permis d'exploitation	3	3	2	2
Accélérateurs				
Permis d'exploitation	10	4	1	3
Renouvellement de permis d'exploitation	1	1	11	15
Permis de construction	3	5	8	1
Renouvellement de permis de construction	0	0	0	0

Tableau 17 : Licences d'exportation et d'importation de matières nucléaires

	Réal			
	1996-97	1995-96	1994-95	1993-94
Licences d'exportation	433	465	481	323
Licences d'importation	264	424	257	175

Tableau 18 : Matières nucléaires canadiennes sujettes aux garanties de l'AIEA

	Réal			
	1996	1995	1994	1993
Rapports soumis	572	646	649	657
Transactions	18 627	18 942	18 580	16 619
Tonnes de matières*	31 854	29 448	27 065	25 878

Les données sont présentées par année civile selon les modalités de l'AIEA.

* matières nucléaires sujettes aux vérifications de l'AIEA

Lois appliquées par la CCEA

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, L.R.C. 1985, chapitre A-16

Loi sur la responsabilité nucléaire, L.R.C. 1985, chapitre N-28

Références

Partie III du budget des dépenses, 1995-1996, Commission de contrôle de l'énergie atomique

Partie III du budget des dépenses, 1996-1997, Commission de contrôle de l'énergie atomique

Partie III du budget des dépenses, 1997-1998, Commission de contrôle de l'énergie atomique

Rapport Annuel, 1996-1997, Commission de contrôle de l'énergie atomique

Plan d'activités, 1996-1997, Commission de contrôle de l'énergie atomique

Plan d'activités, 1997-1998, Commission de contrôle de l'énergie atomique